



RÉISERBANN



d'Réiser Gemeng

SÉANCE DU CONSEIL COMMUNAL DU 26 NOVEMBRE 2007

La séance a lieu dans la salle des séances de la maison communale à Roeser. Elle débute à 15.00 heures et se termine à 15.50 heures. La séance est présidée par Monsieur Arthur Sinner.

Présences : Marcel Dondelinger, Suzette Dostert-Wagener, Pierrette Ferro-Ruckert, Nicole Frantz, Tom Jungen, Léonie Klein-Hoffmann, Renée Quintus-Schanen, Edy Reding, Jean-Paul Reiter, Arthur Sinner.

Absence(s) : Camille Schleck (excusé)

Remarque : Lorsque le vote n'est pas spécifié, la décision a été prise à l'unanimité des voix.

1.1 Communications du collège échevinal

- Suite à l'avis négatif de deux conseillers juridiques le collège renonce, en concertation avec les communes de Mamer et de Mertert, d'introduire un recours en annulation de la décision ministérielle de refuser l'approbation de la délibération du 30/01/2006 portant introduction d'une taxe sur les livraisons d'huiles minérales destinées à être utilisées comme carburant de véhicule.
- Suite à l'annulation par le tribunal administratif de l'autorisation délivrée à l'entreprise des P&T d'exploiter une antenne GSM sur le château d'eau de Crauthem, le collège propose aux P&T, comme suggéré auparavant à la société VOX, d'installer les antennes sur un site alternatif.

1.2 Questions écrites des conseillers

Néant.

2.1 Convention relative au mode de paiement de la participation au financement des cours de l'école régionale de musique de Dudelange

La convention du 15/10/2007 ayant pour objet de définir le mode de paiement de la participation au financement des cours de l'école régionale de musique de Dudelange par l'administration communale de Roeser et par l'administration communale de Weiler-la-Tour en complément à la convention entre les communes de Dudelange et de Roeser au sujet de l'enseignement musical du 13 juillet 2007 est approuvée.

2.2 Convention complémentaire relative à la réalisation du projet Parc Luxite au lieu-dit Houbësch à la Poudrerie, Kockelscheuer

La convention avec la société Poudrerie de Luxembourg S.A., complémentaire à celle du 12/05/2007 approuvée le 02/06/2006, ayant pour objet le transfert du bassin d'eau de la Poudrerie de Luxembourg à Leudelange et des conduites principales liant le bassin aux sociétés du site de la Poudrerie de Luxembourg S.A. est approuvée.

3. Contrat de bail

Le contrat de bail avec M. et Mme HEIN-PORTHA, demeurant à Strassen, relatif à la location de deux parcelles situées dans la rue Hoehl à Roeser pour l'installation d'une place de jeux est approuvé. Le loyer annuel est fixé à 500 € par an.

4.1 Subsidés aux associations - Fixation de la valeur du point pour le calcul des subsidés ordinaires dus pour l'année 2007

Valeur du point	2,5
Nombre d'associations pouvant bénéficier d'un subsidé	25
Nombre d'associations recevant un subsidé	22
Total des points attribués	9659
Total des subsidés alloués	24.147,5 €

4.2 Subsidés aux associations - Allocation de subsidés compensatoires pour 2007

Fraën a Mammen Bivange-Berchem	235 €
Fraën a Mammen Roeser-Crauthem-Peppange	235 €
Amicale des Enrôlés de force	145 €

Frënn vum Drëtten Alter Roeserbann	600 €
------------------------------------	-------

Vote : 8 Oui - 2 Non - 0 Abstention

4.3 Subsidés aux associations - Subventions de fonctionnement : modification de la liste

La liste déterminant les subventions de fonctionnement allouées à certaines associations ayant un intérêt culturel particulier est complétée par :

Fit Réiser	2.000 €
------------	---------

4.4 Subsidés aux associations - Subside extraordinaire : allocation

Une aide financière de 5.375 € est allouée à l'association Générations 2000 pour l'acquisition d'un minibus.

Vote : 9 Oui - 0 Non - 1 Abstention

5. Actes notariés

Deux actes d'échange de parcelles situées à Peppange sont approuvés.

6. Questions orales des conseillers

Marcel Dondelinger :

- L'arrêt au coin rue d'Alzingen et rue du Brill est caché par une haie de façon à ce que les personnes attendant le bus ne sont pas aperçues par le chauffeur de bus qui continue sa route sans s'arrêter. Il est urgent de remédier à cette situation.

Léonie Klein-Hoffmann :

- Je propose qu'un avertissement de renouveler la carte d'abonnement du service "Night Rider" pour 2008 soit publié dans le prochain bulletin communal.

7. Indigénat

En séance secrète le conseil se prononce sur deux déclarations d'option pour l'obtention de la nationalité luxembourgeoise.

8. Personnel administratif : promotion de deux fonctionnaires au grade 11

A huis clos le conseil approuve la promotion de deux fonctionnaires au grade 11.